

Statement by Canada under Item 7: "Palestine and Other Occupied Arab Territories"

UN Human Rights Council, September 20, 2007

Thank you Mr. President.

Canada takes the floor to address Item 7: "Palestine and Other Occupied Arab Territories".

The inclusion in the institution-building package of a separate agenda item "Palestine and Other Occupied Arab Territories" that is dedicated to singling out one situation for highly politicized, partial and subjective treatment of a complex issue does not respect the principles of universality, impartiality, objectivity and non-selectivity on which the Council is founded. Canada was disappointed by the outcome that resulted in the inclusion of this item in the Council's agenda. Canada did not agree to the institution building package for this reason.

The procedural flaws around the consideration of the institution building text are also cause for concern. We do note, however, that the institution building package contains important elements that will guide the Council in its future work.

Canada continues to believe that Middle East issues can and should be addressed under the Council's agenda Item number 4 "Human Rights Situations that Require the Council's Attention."

Canada will continue to work towards a credible, effective and responsive Human Rights Council that deals with human rights situations around the world, including the Middle East, in a non-selective, impartial and objective manner. We will also continue to voice our distress when the Council fails to live up to this standard.

Thank you Mr. President.

Déclaration du Canada concernant le point 7 à l'ordre du jour :  
« Palestine et autres territoires arabes occupés »  
Conseil des droits de l'homme des Nations Unies,  
le 20 septembre 2007

Merci Monsieur le Président. L'intervention du Canada portera sur le point 7 à l'ordre du jour, « Palestine et les autres territoires arabes occupés ».

L'inclusion, au titre du renforcement institutionnel, d'un point à l'ordre du jour séparé, sur la Palestine et les autres territoires arabes occupés visait, selon le Canada, à réserver un traitement hautement politisé, partial et subjectif à une question complexe. Or, cela est contraire aux principes mêmes qui ont présidé à la création du Conseil, à savoir l'universalité, l'impartialité, l'objectivité et la non-sélectivité. Le Canada est déçu des résultats des discussions qui se sont traduites par l'inclusion de cette question à l'ordre du jour du Conseil. Pour cette raison, le Canada n'a pas donné son accord au texte sur le renforcement institutionnel.

Pour le Canada, les lacunes procédurales lors de l'examen du texte sur le renforcement des institutions suscitent également des préoccupations. Toutefois, ce projet de texte renferme des éléments importants, qui guideront le travail ultérieur du Conseil.

Le Canada réaffirme sa conviction que les enjeux liés au Moyen-Orient non seulement peuvent, mais doivent, être débattus au titre du point 4 à l'ordre du jour, c'est-à-dire sous la rubrique « situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil ».

Le Canada entend poursuivre ses efforts pour que le Conseil des droits de l'homme soit une instance crédible, efficace et attentive aux besoins, qui s'attaquera aux problèmes des droits de l'homme dans le monde, y compris au Moyen-Orient, de manière non sélective, impartiale et objective. Nous continuerons également à faire connaître nos graves préoccupations lorsque le Conseil ne sera pas à la hauteur du mandat qui lui est confié. Merci Monsieur le Président.